

**UN ACCORD DE CADRAGE MEDEF – CFDT – CFTC INACCEPTABLE  
POUR LES INTERMITTENTS !**

La négociation assurance chômage s'est poursuivie le 24 mars.

La séance a commencé par la finalisation de la convention Mayotte, que nous n'avons pas signée à la demande de nos camarades de Mayotte.

Puis obsédé par les intermittents, le Medef a consacré tout l'après-midi à « différentes » versions du document de cadrage ([lire ici la dernière version](#), disponible également sur notre site : [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com)).

**Le Medef a maintenu ce qu'il réclame depuis des années : la fin des annexes spécifiques !**

Comment ? De deux façons :

- 185 millions de baisse annuelle ;
- 400 millions sur 1300 de baisse d'ici 2020 pour ramener le ratio cotisations / allocations des seuls intermittents de 4 à 3 !

**IL FAUT QUE TOUS LES PROFESSIONNELS, ARTISTES ET TECHNICIENS AIENT CONSCIENCE QU'IL S'AGIT POUR LE MEDEF DE TORPILLER EN TRES PEU DE TEMPS LES REGLES SPECIFIQUES.**

Comment négocier au niveau professionnel désormais dans ces conditions ? Allons-nous devoir nous-même baisser les droits de 25 % ? Virer 25 % d'artistes et de techniciens de l'indemnisation ?

**L'HEURE EST A LA MOBILISATION CONTRE UNE POLITIQUE GENERALISEE DE CASSE DU DROIT DU TRAVAIL, DE DROIT A L'ASSURANCE CHOMAGE, DE L'EMPLOI ...**

**MOBILISONS-NOUS TOUTES ET TOUS DES LE 31 MARS !  
A PARIS : MANIFESTATION UNITAIRE A 13H 30  
AU DEPART DE LA PLACE D'ITALIE.**

**Le parcours et le rendez-vous fédéral vous seront communiqués rapidement. Des préavis ont été déposés, retrouvez les informations sur notre site : [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com)**

Paris, le 25/03/2016.